



Accident travail/ 32 mois interim sans embauche..

Par **Becasso**, le **28/11/2012** à **23:07**

Bonjour,

Je vous explique mon cas, j'ai eu un accident en camion en allant en déplacement pour ce rendre au chantier, j'étais un des passagers !
Heureusement plus de peur que de mal j'en sort indemne, on était à 5km d'arriver !

J'aurais aimé savoir si la journée travail du coup non établie est quand même rémunérée et comme nous avons du rester sur place les déplacements sont-ils toujours aussi rémunérés ?

J'ai dû retourner par train le lendemain pour aller chercher un camion à la boîte de l'employeur sur Paris et venir chercher mes collègues à Cote Limoge on repart donc que le mercredi, sachant que je suis poseur de voie ferrée et non "taxi" sait-on si l'heure de route est rémunérée ?

Et dernière question j'avais parlé mon cas sur ce forum je retrouve plus de sujet, j'explique :
J'ai 32 mois d'interim sans embauche pour le même poste dans la même boîte, ils viennent enfin de nous demander l'embauche, et je crois avoir signé trop vite.. !

Si il y a un problème est-ce que je pourrais toujours me retourner contre eux pour m'avoir laissé 32 mois en interim au lieu des 18 mois maximum sachant qu'ils m'ont proposé l'embauche ?

Et chose bizarre ils nous proposent l'embauche ou ils nous font signer un contrat d'embauche qui ne sera effectif qu'au mois de janvier, pour la nouvelle année ...

Par **didi djilali**, le 11/12/2012 à 09:54

bonjour.

Par **pat76**, le 12/12/2012 à 18:12

Bonjour

Vous avez consulté l'inspection du travail pour expliquer votre situation?

Par **Becasso**, le 12/12/2012 à 20:30

Non je voulais prendre des renseignements avant auprès ce site !

Merci vos réponse..